

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA



À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Kiamika tenue le 03 juillet 2017, au lieu ordinaire des séances, à 20 h 00, sont présents : Mesdames les conseillères, Diane Imonti et Mélanie Grenier et Messieurs les conseillers, Robert LeBlanc, et Denis St-Jean, formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Christian Lacroix.

Le conseiller, Raymond Martin est absent.

La secrétaire-trésorière/directrice générale, Madame Pascale Duquette, est également présente.

Assistance; 3 personnes sont présentes

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du 03 juillet 2017

Mot de bienvenue de M. le Maire
Ouverture de la séance

- 1. ADMINISTRATION**
- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2017
- 1.3 Rapport au conseil-délégation de pouvoirs
- 1.4 Présentation des comptes
 - a) Présentation des comptes -mai
 - b) Présentation des comptes- juin
- 1.5 Pourvoirie et camping Pimodan :
 - c) Présentation des comptes -mai
 - d) Présentation des comptes -juin
- 1.6 Rapport budgétaire au 30 juin 2017
- 1.7 Période de questions
- 1.8 Autorisation de dépenses:
 - a) Rémunération élection/ référendum 2017
 - b) Engagement secrétaire-réceptionniste (heure d'ouverture bureau municipal)
 - c) Affectation de surplus non affecté pour jeux à ressorts
- 1.9 Intérêt à la MRC d'Antoine-Labelle pour l'engagement d'une ressource en génie civile
- 1.10 Avis de motion- Modifier le règlement numéro R-211 et d'autoriser la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale de la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle
- 1.11 **REPORTÉ** Projet développement domiciliaire- Mandat à octroyer à un agent immobilier
- 1.12 Municipalité alliée contre la violence conjugale- Résolution d'appui
- 1.13 Fin de l'entente intermunicipale pour la gestion de l'hygiène du milieu- Nominique
- 1.14 Autorisation de signature- Projet PIC 150 pour le projet salle municipale

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

- 1.15 Résolution pour achats locaux- Kiamika
- 1.16 Acceptation soumission pour achats équipements usagés- Autorisation signature SAAQ
- 2. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 2.1 Engagement de pompiers
- 3. TRANSPORTS- VOIRIE**
 - 3.1 Acceptation appel d'offre de N. Sigouin Infra-Conseils pour la troisième programmation partielle
 - 3.2 Soumission pour travaux troisième programmation partielle
 - 3.3 Demande de raccordement à Hydro-Québec pour les lumières simples - Modification résolution 2016-02-059
- 4. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 4.1 Collecte bacs noirs
- 5. URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**
 - 5.1 Dérogation mineure / jugement de la cour municipale- matricule no. 8728-77-7010 et 8728-46-7030
- 6. LOISIRS ET CULTURE**
 - 6.1 Engagement responsable de la bibliothèque
 - 6.2 Recommandation du comité de suivi MADA
 - 6.3 Demande de la commission scolaire pour la réfection de la cour d'école
 - 6.4 **REPORTÉ**- Suivi du dossier réfection bibliothèque- Subvention élévateur
 - 6.5 Formations -Congrès Biblio
- 7. CORRESPONDANCES ET INFORMATIONS**
- 8. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est ordonné et statué ce qui suit :

2017-07-202

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Denis St-Jean, appuyé par Diane Imonti et unanimement résolu d'ouvrir la séance. Il est 20 h01.

ADOPTÉE

2017-07-203

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en ajoutant un item au point 4.1

ADOPTÉE

2017-07-204

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2017

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu que les minutes de la dernière séance ordinaire tenue le 12 juin 2017 soient adoptées telles que reçues et inscrites.

ADOPTÉE

2017-07-205

RAPPORT AU CONSEIL - DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu d'accepter pour dépôt le rapport de délégation de pouvoirs de la secrétaire-trésorière/directrice générale adjointe, en date 30 juin 2017, relativement aux

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

dépenses autorisées pour la Municipalité de Kiamika et le Comité touristique de Kiamika pendant la période du 30 mai au 30 juin 2017, total de 29 122,74 \$ en vertu des dispositions contenues au règlement de délégation de pouvoirs no R-169.

ADOPTÉE

2017-07-206

COMPTES MAI

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu :

D'accepter pour dépôt :

- Les registres généraux des chèques couvrant la période du 1er au 31 mai 2017, portant les numéros :
 - M1700158 à 1700165, pour un montant de 1 117,17\$;
 - C17000166 à C1700190, pour un montant de 54 244,63 \$;
 - L17000191 à L1700197, pour un montant de 15 305, 29 \$;
 - P1700104 à P17000143, pour un montant de 133 007,74 \$;
- Les registres de chèques salaires, portant les numéros :
 - D1700280 à D1700337 pour un total de 21 556,96 \$ couvrant les périodes de paie se terminant le 6,13, 20, 27, mai 2017.

D'autoriser la secrétaire-trésorière/directrice générale à les payer à qui de droit.

ADOPTÉE

2017-07-207

COMPTES JUIN

Il est proposé par Robert LeBlanc appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu :

D'accepter pour dépôt :

- a) Les registres généraux des chèques couvrant la période du 1er au 30 juin 2017, portant les numéros :
 - M1700198, pour un montant de 104,63\$;
 - C17000199 à C1700211, pour un montant de 15 995,88 \$;
 - L17000212 à L1700217, pour un montant de 14 332, 23 \$;
 - P1700144 à P17000170, pour un montant de 45 394,12 \$;
- b) Les registres de chèques salaires, portant les numéros :
 - D1700338 à D1700404 pour un total de 24 299,67 \$ couvrant les périodes de paie se terminant le 3,10, 17, 24 juin 2017.

D'autoriser la secrétaire-trésorière/directrice générale à les payer à qui de droit.

ADOPTÉE

2017-07-208

COMPTES DE MAI POUR LA POURVOIRIE ET CAMPING PIMODAN

Il est proposé par Diane, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu :

D'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants:

- Les registres généraux des chèques couvrant la période du 1^{er} au 31 mai 2017, portant les numéros :
 - C1700031 à M 1700048, pour un montant de 16 354,16;
 - L1700049 à L17000053, pour un montant de 3 574,73\$;
- Les registres de chèques salaires, portant les numéros :

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

D1700007 à D1700018 pour un total de 6 335,07 \$ couvrant les périodes du 06,13,20 et 27 mai 2017.

D'autoriser la secrétaire-trésorière/directrice générale adjointe à les payer à qui de droit.

ADOPTÉE

2017-07-209

COMPTES DE JUIN POUR LA POURVOIRIE ET CAMPING PIMODAN

Il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu :

D'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants:

- Les registres généraux des chèques couvrant la période du 1^{er} au 30 juin 2017, portant les numéros :
 - L1700060 à L1700065, pour un montant de 3 726,14\$;
 - C1700054 à C1700059, pour un montant de 2 400,80\$;
- Les registres de chèques salaires, portant les numéros : D1700019 à D1700027 pour un total de 4571,82 \$ couvrant la période du 03,10,17 et 24 juin 2017.

D'autoriser la secrétaire-trésorière/directrice générale adjointe à les payer à qui de droit.

ADOPTÉE

2017-07-210

RÉMUNÉRATION PAYABLE LORS D'ÉLECTIONS ET RÉFÉRENDUM MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017

CONSIDÉRANT QUE la rémunération payable lors d'élections et référendum municipaux pour l'exercice financier 2017 sont les taux payés lors des élections et référendums municipaux de 2013;

CONSIDÉRANT QUE les taux des élections et référendums municipaux de 2013 ne rencontrent pas le taux du salaire minimum de 2017 au Québec et qu'il y a lieu de majorer la rémunération pour faciliter le recrutement du personnelles électorales;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de majorer la rémunération au taux du salaire minimum à 11,25 \$/ heure pour les activités suivantes :

- Secrétaire BVO - Secrétaire BVA -Secrétaire BVA et dépouillement
- Président pour table de vérification
- Membres de la table de vérification
- Formations

CONSIDÉRANT QUE les autres secteurs d'activités pour les élections et référendum municipaux n'ont pas été augmentés depuis 2013, l'indexation proposé est de 1\$ / heure ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu de majorer la rémunération pour les élections et référendums municipaux tel que proposé dans les considérants et de défrayer le coût du souper du BVA et du souper du BVO pour les employés.

Il est, de plus résolu, que pour le paiement de cette dépense incluant, salaires, avantages sociaux et soupers, un montant maximum de 1 100\$ provenant du surplus non affecté, sera affecté à cette dépense.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2017-07-211

ENGAGEMENT DE LA SECRÉTAIRE RÉCEPTIONNISTE

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Diane Imonti et unanimement résolu de procéder à l'engagement de Madame Manon Demers au titre de secrétaire réceptionniste temporaire à temps partiel. La semaine de travail de 21 heures est répartie du mardi au vendredi avant-midi, au taux horaire de 14,00 \$ / heure pour la durée de la période d'essai tel que défini à l'article 3.02 secteur bureau de la convention collective du syndicat des travailleurs et travailleuses de la ville de Mont-Laurier, section Kiamika. Le taux horaire sera majoré à 15, 00\$/ heure, lorsque la période d'essai sera terminée.

Il est, de plus, résolu d'entreprendre les démarches pour inclure cette fonction à la convention collective du syndicat des travailleurs et travailleuses de la ville de Mont-Laurier, section Kiamika.

ADOPTÉE

2017-07-212

AFFECTATION D'UN MONTANT MAXIMUM DE 2 036,76 \$ DU SURPLUS NON AFFECTÉ POUR LE PAIEMENT DES JEUX À RESSORTS

Il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu qu'un montant maximum de 2 036,76 \$ soit affecté provenant du surplus non affecté pour payer la facture des jeux à ressorts commandés en 2016 mais livrés seulement en 2017.

ADOPTÉE

2017-07-213

SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS LOCALES EN EXPERTISES PROFESSIONNELLE-PROPOSITION DE SERVICE DE GÉNIE

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu que la Municipalité de Kiamika appui la MRC d'Antoine-Labelle dans ses démarches pour offrir le service de génie civile puisque la municipalité entend avoir recours selon la description des avantages et des services proposés tel que défini à la proposition d'offre de service.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE D'UN RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO R-211 ET D'AUTORISER LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ANTOINE-LABELLE

Avis de motion est par la présente donné par Diane Imonti qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro R-211 et d'autoriser d'une Entente modifiant l'entente relative à la Cour municipale de la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle sera présenté pour étude et adoption, et que dispense de lecture sera faite dudit règlement en conformité avec les dispositions du 2^e alinéa de l'article 445 du *Code municipal*.

2017-07-214

DÉCLARATION- MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

Proclamation de la municipalité de Kiamika à titre de municipalité alliée contre la violence conjugale.

Déclaration présentée au conseil municipal du 03 juillet 2017

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est proposé par Diane Imonti appuyé par Robert Leblanc et résolu unanimement de proclamer Kiamika, municipalité alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE

2017-07-215

FIN DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA GESTION DE L'HYGIÈNE DU MILIEU- MUNICIPALITÉ DE NOMININGUE

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu que la municipalité de Kiamika reçoit et prend connaissance de l'avis qui mettra fin à l'entente intermunicipale le 30 décembre 2017 relativement à la gestion de l'hygiène du milieu (résolution no 2017.06.197 de la municipalité de Nominigüe).

ADOPTÉE

2017-07-216

AUTORISATION SIGNATURE- SUBVENTION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA POUR LES RÉGIONS DU QUÉBEC- PROJET 400051119

Il est proposé par Diane Imonti , appuyé par Denis St-jean et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale/secrétaire-trésorière, Madame Pascale Duquette à compléter et signer le certificat de réclamation no. PDEQ-PIC150 pour le projet 400051119 pour la subvention obtenue par Développement économique canada ainsi que tout document y étant relié

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2017-07-217

AUTORISATION POUR PRIVILÉGIER LES ACHATS DANS LA MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Kiamika doit faire des achats de tous genres ainsi que le plein d'essence de ses véhicules d'usages pour chacun des services de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Kiamika compte un seul poste d'essence et une seule épicerie et ce, sous le même toit;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Kiamika souhaite rentabiliser les commerces de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Kiamika est régie par le règlement R-252 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Kiamika;

CONSIDÉRANT QUE certains des membres du conseil municipal ont un lien direct, indirect, proche, ou familial avec certain commerçant de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil doit faire sa déclaration d'intérêt annuellement;

CONSIDÉRANT QUE la majorité de nos achats et l'essences sont achetés ailleurs que dans la Municipalité de Kiamika, résultant une grande perte de temps pour les employés municipaux et occasionnant des frais supplémentaires pour l'ensemble des contribuables;

CONSIDÉRANT QUE le fait de faire les achats municipaux à l'extérieur de la municipalité occasionnent des pertes de revenus pour nos commerçants locaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Kiamika souhaite avant tout privilégier l'économie de sa propre localité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu que les achats municipaux peuvent se faire dans tous les commerces du territoire de la Municipalité de Kiamika, conditionnellement à ce que chaque membre du conseil est déclaré ses intérêts en début de chaque année et que le point 1. Conflits d'intérêts du code d'éthique et de déontologie de la Municipalité de Kiamika soit respecté dans son entier.

ADOPTÉE

2017-07-218

AUTORISATION SIGNATURE POUR LA SAAQ- ACHATS D'ÉQUIPEMENTS USAGÉS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Kiamika à reçu 2 soumissions pour l'équipements usagés cités à la résolution no. ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus basse est celle de Monsieur Michel Charrette au montant de 35 000\$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer le transfert de propriétaire à la Société Assurances Automobile du Québec (SAAQ) pour le tracteur New Holland 2007, 12 vitesses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Diane Imonti et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale /secrétaire-trésorière, Madame Pascale Duquette à signer le transfert du tracteur New-Holland à la SAAQ et tout autre document pouvant y être relié.

Il est, de plus, résolu de défrayer les frais reliés au transfert à partir du surplus non affecté

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2017-07-219

EMBAUCHE DE NOUVEAUX POMPIERS

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu d'accepter la recommandation du comité de sélection du SSIRK pour l'embauche de nouveaux pompiers pour la Municipalité de Kiamika. Monsieur Dany Filion est nommé pompier en remplacement de Monsieur Jason Campbell et Monsieur Jonathan Loyer est nommé pompier en remplacement de Monsieur Louis Lagacé.

Il est, de plus, résolu d'accepter la démission de Monsieur Louis Lagacé en tant que pompier de la municipalité de Kiamika.

ADOPTÉE

2017-07-220

ACCEPTATION DU DOCUMENT D'APPEL D'OFFRE NO. KIA-16-03 DE N.SIGOUIN INFRA-CONSEILS POUR LES TRAVAUX DE LA TROISIÈME PROGRAMMATION DE LA TECQ- REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE RUE PRINCIPALE

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu que le conseil de la Municipalité de Kiamika accepte le document d'appel d'offres NO. KIA-16-03 pour les travaux de la troisième programmation de la TECQ- Remplacement de la conduite d'égout sanitaire sur la rue principale tel que dressé par Isabelle Labrie de N. Sigouin Infra-Conseils

ADOPTÉE

2017-07-221

LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRE NO. KIA-16-03 DE N. SIGOUIN INFRA-CONSEILS POUR LES TRAVAUX DE LA TROISIÈME PROGRAMMATION DE LA TECQ- REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE RUE PRINCIPALE

Il est proposé par Diane Imonti appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu que le Conseil de la municipalité de Kiamika autorise le lancement de l'appel d'offres no. KIA-16-03 Préparé par Isabelle Labrie de N. Sigouin Infra-Conseils sur le site SEAO et dans le journal local.

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil de la Municipalité, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son conseil.

Clôture et lieu du dépôt des soumissions : La soumission doit être déposée à l'attention du responsable de l'appel d'offres de la Municipalité à l'adresse ci-jointe :

Madame Pascale Duquette
Directrice générale
Municipalité de Kiamika
3, chemin Valiquette
Kiamika (Québec) J0W 1G0

Et ce, au plus tard, à 9 h 00, le 25 juillet 2017

Date d'ouverture des soumissions : le 25 juillet 2017, à 9 h 05.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2017-07-222 **DEMANDE D'INSTALLATION ET BRANCHEMENT À HYDRO-QUÉBEC POUR 12 LUMIÈRES DE RUES**

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu qu'une demande soit adressé à Hydro-Québec pour l'installation et le branchement de 12 lumières de rue situé dans le secteur urbain de la municipalité de Kiamika.

ADOPTÉE

2017-07-223 **COLLECTE DES BACS NOIRS 2018**

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Robert Leblanc et unanimement résolu de conserver le même calendrier de collecte pour l'année 2018, soit 18 collectes de bacs noirs et ICI.

ADOPTÉE

2017-07-224 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO.DPDRL 170062- MATRICULE : 8728-77-7010, 8728-46-7030**

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu d'accepter la recommandation complète du CCU. Accepter la demande de dérogation mineure no.DPDRL 170062-matricule : 8728-77-7010, 8728-46-7030 dont, avis public a été publié en date du 19 juin 2017 avec les conditions suivantes :

- Payer les frais de 2016\$ prévus à l'Entente de règlement et qui auraient dû être réglés au plus tard le 14 juin 2017 ;
- Être conforme au règlement Q-2, r.22 sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées ;

D'après ce règlement, une résidence qui a été détruite par le feu est assimilée à une résidence existante. Ainsi, lors de la reconstruction d'une résidence incendiée, le propriétaire n'est pas tenu de remplacer son installation septique sauf :

- Si le propriétaire n'est pas en mesure de prouver que l'installation septique était implantée **avant** l'entrée en vigueur du règlement ;
- Si le propriétaire n'est pas en mesure de prouver que le nombre de chambres projeté est identique ou inférieur à celui de l'ancienne résidence.

Le cas échéant, une demande de permis pour une installation septique devra être réalisée auprès de la Municipalité ;

- Fournir les plans requis du bâtiment projeté (ex. croquis à jour) ;
- Fournir les plans du bâtiment incendié (ex. croquis) ;
- Préciser que la demande de dérogation mineure s'applique uniquement au chalet d'accueil dont il est question sur le plan de localisation (minute 12 539) fourni dans le cadre de la demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

2017-07-225 **ENGAGEMENT DE MADAME MANON DEMERS EN TANT QUE RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu que la Municipalité de Kiamika engage Madame Manon Demers à titre de responsable de la bibliothèque municipale selon les salaires et conditions de travail inscrits à la convention collective de travail intervenue entre la Municipalité de

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

Kiamika et le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la Ville de Mont-Laurier (CSN) section Kiamika.

Il est, de plus, résolu que Madame Monique Lessnick continue d'occuper le poste de surveillante de la bibliothèque en remplacement de Madame Manon Demers et ce, bénévolement.

ADOPTÉE

2017-07-226

RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SUIVI POUR LA POLITIQUE DES AÎNÉS

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu d'accepter le dépôt des recommandations du comité de suivi en date du 10 mai 2017 pour la politique municipale des aînés.

ADOPTÉE

2017-07-227

DEMANDE DE LA COMMISSION SCOLAIRE POUR LA RÉFECTION PARTIELLE DE LA COUR DE L'ÉCOLE ST-GÉRARD

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Mélanie St-Jean et unanimement résolu d'accepter la demande du directeur de l'école St-Gérard, Monsieur Mainville pour fournir la main d'œuvre afin de repeindre les poteaux des balançoires, fournir le sable et remplir les 2 bacs à sable déjà érigés.

ADOPTÉE

2017-07-228

CONGRÈS BIBLIO- FORMATIONS

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu que la responsable de la bibliothèque, Madame Manon Demers participe au Congrès de *Biblio* en septembre 2017.

Il est, de plus résolu de défrayer les frais d'inscriptions ainsi que les frais de repas et déplacement pour un montant total de 200 \$.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites aux résolutions numéros 2017-07-205 à 2017-212, 2017-07-225, 2017-07-228 sont projetées par le conseil de la Municipalité de Kiamika.

Pascale Duquette
Secrétaire-trésorière/directrice générale

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2017-07-229

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Denis St-Jean, appuyé Mélanie Grenier par et unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20h35.

ADOPTÉE

Christian Lacroix
Maire

Pascale Duquette
Sec.-trés./directrice générale

Je, Christian Lacroix, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

Christian Lacroix,
Maire